



PROCÈS- VERBAL d'une séance ordinaire du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (**CCSEHDAA**) tenue le lundi 15 janvier 2018, dans la salle 203, au siège social de la Commission scolaire de Laval sise au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval H7S 1M5.

Membres parents

ARISTIL	Eddy		<i>Absence motivée</i>
AZIZ	Asmaa		<i>Absence</i>
BLANCHET	Nathalie	Secrétariat exécutif	
BOUCHARD	Isabelle	Com-par EDHAA / com crit. Inscip.	
DJILLALI	Hami		
FOURNIER	Kim		
FOURNIER	Suzanne	Trésorerie	
LIBERGE	François-Hugues		DÉMISSION
POULIN	Alexandre	Vice-présidence	
RICARD	Julie	Présidence	
TAILLEFER	Monique		
THÉBERGE	Jacques	Représentant - EXCP	<i>Absence motivée</i>
ZIANE	Nassima		

Substituts

DJILLALI	Hami	Membre suite à la démission de F.-H. Liberge	
ROUSSEAU	Mélanie	1 ^{er} substitut	
GENDRON	Martine	2 ^e substitut	

Membre participants

ARSENEAULT	André	Représentant - personnel enseignant	<i>Absence</i>
DESROSIERS	Jean-Sébastien	Dir. SÉ - Repr. direction générale	
CHARBONNEAU	Françoise	Commissaire	<i>Absence</i>
CONTANT	Martin	Repr. personnel soutien – SLESS	<i>Absence motivée</i>
COSSETTE	Geneviève	Repr. personnel professionnel	
FORTIN	Katy	Repr. directions d'établissement	
JEAN-BAPTISTE	Daphné	Repr. - personnel enseignant	<i>Absence</i>
SÉGUIN	Annabelle	Repr. - personnel enseignant	<i>Absence</i>

Invités

DESHAIES	Martine	Coordonnatrice - SÉ	
MIGNEAULT	France	Direction adjointe - SÉ	
		Direction adjointe - SÉ	

Louise Énard, secrétaire de gestion, agit comme secrétaire de la séance.

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;

Julie Ricard constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 10.

2. Questions du public;

Il n'y a personne du public.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;

Tous les membres ont reçu le projet d'ordre du jour dans les délais requis.

Mme Isabelle Beaudry, directrice de l'OST (Organisation scolaire et transport), est retenue ailleurs pour la présentation du projet d'une nouvelle école. Le point est donc retiré de l'ordre du jour et reporté à la séance du 5 février 2018.

Il est donc proposé par Julie Ricard, d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance ordinaire du 15 janvier 2018 :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Questions du public;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2018;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;
5. Suivis au procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;
6. Règles de régie interne du CCSEHDAA – 2017-2018 - adoption;
7. Présentation du modèle organisationnel d'orthophonie – Madame Martine Deshaies – coordonnatrice – SÉ;
8. Politique d'intégration linguistique - adoption;
9. Information des sous-comités :
 - 9.1 Comité communication (conférences, site Web, etc.);
 - 9.2 Comité du Prix Persévérance;
 - 9.3 Comité directeur (CREBP);
 - 10.4 Ententes extraterritoriales.
10. Mot de la présidence;
11. Mot de la trésorière;
12. Parole au commissaire-parent EHDAA;
13. Parole au représentant au Comité de parents;
14. Mot du directeur des Services éducatifs (SÉ);
15. Varia;
16. Date, heure et lieu de la prochaine séance;
17. Levée de la séance.

CCSEDHAA 2018-01-15-001

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017;

Il est proposé par Monique Taillefer d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 avec les modifications suivantes :

Au point 6 page 4: ajouter après CSDL ' de l'ordre de 16 millions'

Au point 7 page 5 après Monique Taillefer: remplacer 'mentionne que' par 'demande si'.

CCSEDHAA 2018-01-15-002

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Suivis au procès-verbal de la séance du 5 décembre 2017;

PV 2017-09-18 : page 6, point 15.1 : transport – Monique Taillefer :

Le comité CSEHDAA déterminera une date pour inviter Mme Isabelle Beaudry, directrice de l'Organisation scolaire et transport (OST).

- Mme Beaudry ne peut être présente aujourd'hui car il y a une présentation de la CSDL à l'école Léon-Guilbault concernant la nouvelle école sur le terrain du parc Cluny.
- Mme Isabelle Beaudry, directrice de l'OST, sera des nôtres à la séance du 5 février.

SUIVI

PV 2017-09-18 : Guide aux parents:

Le guide a été déposé le vendredi 8 décembre 2017 sur le bureau virtuel (BV) de la CSDL. La direction des Services éducatifs a envoyé un courriel aux membres du comité afin de les informer que le guide est en ligne.

PV-2017-12-04, page 4, point 7, bilan CREBP-DI 2016-2017 et plan d'action 2017-1018

Le document a été envoyé à tous les membres.

PV-2017-12-04, page 5, point 7, soutien langagier – Julie Ricard

La présentation de Martine Deshaies est à l'ordre du jour.

PV-2017-12-04, page 5, point 7, les deux derniers paragraphes : Madame Blanchet demande que soit rendu disponible aux parents le cadre de référence DI avec TSA, ainsi que le cadre de référence sur les mesures contraignantes.

Madame Migneault s'informerá. Ce n'est pas dans la culture de la CSDL. Il lui fera plaisir de déposer le document au CCSEDHAA, mais il ne sera pas mis sur le site. À partir du moment où un document devient public, il doit passer par le Service des communications de la Commission scolaire. Le délai risque d'être assez long.

SUIVI

Mme Migneault est au courant que certaines commissions scolaires déposent le document sur leur site, mais l'organisation n'est pas la même.

PV-2017-12-04, page 6, point 8, Règles de passage

Le tableau synthèse du profil d'apprentissage de l'élève, pour le passage du primaire au secondaire a été envoyé à tous les membres.

6. Règles de régie interne du CCSEHDAA – 2017-2018 - adoption;

Mme Ricard souligne qu'il faut adopter les règles de régie interne pour 2017-2018. Elles ont été déposées à la séance du 6 novembre.

Isabelle Bouchard propose l'adoption des règles de régie interne du CCSEDHAA pour l'année 2017-2018.

CCSEHDAA-2017-12-04-003

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Présentation du modèle organisationnel d'orthophonie – Madame Martine Deshaies :

1. Mme Martine Deshaies, coordonnatrice au Services de l'enseignement, présente le modèle organisationnel d'orthophonie de la CSDL.
2. Elle fera parvenir le document au secrétariat, qui sera acheminé à tous les membres. **SUIVI**
 - a. Mme Deshaies souligne que la CSDL accueille de plus en plus d'élèves avec ces handicaps. On vise l'équité, l'utilisation d'approches probantes et tendre vers un modèle équilibré (classe spécialisée et ordinaire).

- b. L'Hôpital juif de réadaptation à Laval est partenaire avec la CSDL dans le dossier de l'orthophonie.
- c. Mme Deshaies mentionne qu'avec les nouvelles mesures ministérielles, des ressources sont passées directement aux écoles. Des suivis en orthophonie dans les points de service se feront durant deux ans au préscolaire et au 1er cycle du primaire. Suite à une question, Mme Deshaies répond que la CSDL ne refait pas d'évaluation, compte tenu que celle-ci est déjà faite par le CARL ou l'Hôpital juif de réadaptation.
- d. À la fin de la période de suivi d'un minimum de 6 mois, un prérequis ministériel exige une autre évaluation pour reconnaître un élève comme handicapé.
- e. Un élève en soutien langagier en classe ordinaire a au minimum une heure de services aux deux semaines, soit : une fois égale 1 heure et une fois ½ h par jour, pour un total de 0,75 h par semaine, cela inclus les PI. En classe spécialisée, il y a une heure par groupe par semaine.
- f. Les élèves sont vus de deux façons, en services directs à l'élève ou en intervention en classe avec un intervenant.
- g. Au niveau secondaire, le soutien langagier est donné seulement au 1^{er} cycle.
- h. À la question comment un élève est-il soutenu s'il est suivi en orthophonie à l'extérieur? Mme Deshaies dit qu'il faut que l'école soit avisée que l'élève reçoit des services au privé. Un parent demande comment procéder pour que son enfant puisse avoir des services d'orthophonie dans un point de service. Mme Deshaies dit d'acheminer le rapport d'évaluation à la direction de l'école. Un parent souligne qu'il est heureux du travail fait en prévention en classe ordinaire mais que le nouveau modèle d'organisation des services aura un impact sur les services donnés en classe spécialisée. Mme Deshaies répond que les services seront poursuivis.
- i. Elle mentionne qu'il y a 3 ans, il n'y avait aucun service en classe ordinaire. Les orthophonistes font preuve de créativité.
- j. Mme Deshaies souligne qu'à chaque année, un comité détermine comment sont établies les priorités et les services.
- k. Depuis l'an dernier et l'année précédente, la chercheuse, Mme Corina Borri-Anadon, du Département des sciences de l'éducation de l'UQTR, a offert un accompagnement à la CSDL. Elle a un doctorat en éducation sur les pratiques évaluatives des orthophonistes scolaires.
- l. Suite à une question sur la collaboration demandée aux parents, Mme Deshaies répond que la participation attendu des parents, n'est pas de les amener aux rencontres, mais de faire le suivi à la maison.
- m. Pour les élèves affectés dans un versant donné, soit langage ou compréhension, leur évaluation demeure valide pour le Ministère. Un parent mentionne qu'on doit améliorer les suivis avec les parents d'élèves en classe spécialisée.

8. Politique d'intégration linguistique - adoption;

M. Maxime Mongeon, directeur adjoint aux services de l'enseignement, et responsable du dossier des classes d'accueil est présent à la rencontre afin d'éclairer les membres du comité en regard de certains aspects de la politique. Il dresse un bref historique de cette politique et explique pourquoi celle-ci a été revue. Il clarifie certains éléments comme la différence entre les immigrants de 1^{re} et de 2^e génération.

Il mentionne que le CCSEHDAA, comme les conseils d'établissement et le Comité de parents, est toujours consulté sur différentes politiques de la CSDL.

M. Mongeon mentionne qu'un élément nouveau de la politique est la valorisation de l'usage du français tout en permettant l'usage de la langue d'origine et une ouverture envers les différentes religions.

Il souligne que si on permet à un élève de parler sa langue maternelle dans la cour d'école, et qu'un autre élève est en mesure de l'aider à comprendre le français, celui-ci fera des associations qu'il n'aurait pas faites si on l'avait obligé à parler que le français.

Au point 5.5 de la politique, on souhaite mettre plus l'accent sur le partenariat avec les organismes communautaires.

Un parent demande de reformuler des paragraphes qui traite de la violence. Un autre se questionne sur le préambule.

En conclusion, aucun amendement à la politique n'est demandé par le comité CSSEHDAA.

9. Information des sous-comités :

9.1 Comité communication (conférences, site Web, etc.);

Monique Taillefer demande à rencontrer le Service des communications afin de mieux comprendre les procédures et placer elle-même les documents sur le site du CCSEHDAA.

Madame Emard s'assurera de placer sur les 2 sites pour le CCSEHDAA et elle demandera au Comité de parents s'il est possible de placer sur sa page Facebook l'information pour, entre autres, les événements suivants :

SUIVI

1. Café-causerie du 7 février 2018 sur le TDAH;
2. Conférence du mardi 28 février 2018, intitulée « L'Abécédaire de la motivation scolaire »;
3. L'information pour le groupe d'entraide du mardi AM, du 20 février au mardi 10 avril 2018;

On demande à M. Desrosiers de s'informer auprès du Service des communications pour mettre la conférence de l'ITA sur le Cyberbulletin qui serait émis près de la date de ces événements.

SUIVI

9.2 Comité du Prix Persévérance;

Pas de développement à ce jour, la CSDL démarre habituellement ce dossier en mars.

9.3 Comité directeur (CREBP);

Il y aura une rencontre du CREPB le 24 janvier à 13 h 30 ici au 955, Saint-Martin.

9.4 Ententes extraterritoriales.

Mme Migneault, fait le résumé suivant après avoir consulté le comité mandaté du CCSEHDAA, soit Julie Ricard et Alexandre Poulin :

1^{er} élève : Madame Migneault dresse un portrait de l'élève, de ses besoins spécifiques et de son historique scolaire. Au regard de ces informations, les services offerts par la CSDL ne correspondant pas aux besoins de cet élève, il est donc retourné au Centre académique Fournier Inc., avec le transport fourni. Il a débuté aujourd'hui même.

2^e élève : Madame Migneault dresse un portrait de l'élève, de ses besoins spécifiques et de son historique scolaire. Au regard de ces informations, les services offerts par la CSDL ne correspondant pas aux besoins de cet élève. Celui-ci sera donc redirigé vers le Centre académique Fournier Inc.

Dans les deux cas les parents sont en accord avec les démarches de la CSDL.

On s'interroge à savoir pourquoi il n'y a pas de services pour ces élèves, M. Desrosiers souligne qu'il n'y a pas assez d'élèves pour former une classe. Tout est question de masse critique, nombre d'élèves.

Les élèves sont du primaire et sont âgés de 8 et 11 ans.

10. Mot de la trésorière;

Suzanne Fournier présente les grandes lignes du budget.

11. Mot de la présidente;

Mme Ricard mentionne que cela fait plusieurs fois que nous n'avons pas de représentant membre de la communauté. Cette personne doit être quelqu'un dont l'organisme offre des services aux élèves HDAA. La direction des services éducatifs a été mandaté par la présidente de la commission scolaire afin d'assurer ce suivi, puis de proposer cette candidature aux commissaires avant son entrée en fonction avec le CCSEHDAA.

SUIVI

12. Parole au commissaire-parent EHDA;

Isabelle Bouchard informe les membres que suite à deux démissions, il y a 2 nouveaux commissaires à la CSDL.

Il s'agit de Mme Janie Fortin dans la circonscription Sainte-Rose et de M. Luc-Olivier Herbert (auparavant vice-président au CP) dans la circonscription Saint-Martin.

Présentement, il y a une rencontre d'information pour la construction d'une école dans le parc Cluny, dans le quartier de Laval-des-Rapides.

Il y aura une première rencontre avec l'Institut du nouveau monde, dont le sujet sera : l'école idéale, qui se tiendra au Centre de formation Compétences-2000 le 12 février.

Le 24 janvier à 19 h, la CSDL déposera son bilan annuel, ici même.

13. Parole au représentant au Comité de parents;

Un groupe de travail repensera la tenue des assemblées générales dans les écoles en début d'année scolaire, ce groupe de travail est piloté par la CSDL.

Le Comité de parents a donné son avis sur les règles de passage.

Une résolution a été prise à l'effet de ne pas reporter les élections scolaires de 2018.

Dossier ABC du Comité de parents : la conférence donnée par M. Robert Darche et ayant pour thème : « Les devoirs et les leçons... un moment agréable! » se tiendra à 19 h, le mardi 16 janvier, à l'école Saint-Paul dans le quartier Chomedey.

14. Mot du directeur des Services éducatifs;

Le Ministère déposera une nouvelle façon de faire la validation des élèves handicapés pour l'année 2018-2019. Jean-Sébastien Desrosiers anticipe que celle-ci ne changera pas significativement de celle de cette année.

Il fait état, qu'il comprend que les séances se terminent tard, mais que tout cela est dans l'intérêt de tous les élèves de la clientèle.

Lors de la prochaine séance, il reviendra sur les événements prévus dans la semaine du 8 mars pour la semaine de la déficience intellectuelle. Le mois d'avril est le mois de l'autisme et il y aura le défi AlterGO. **SUIVI**

L'événement « Mieux comprendre la neurodiversité », se tiendra le dernier weekend du mois d'avril au Collège Montmorency. Les places sont limitées. Un service de garderie est mis à la disposition des parents.

Voici le lien qui mène directement aux conférences offertes. Faites vite les places sont limitées.

<https://mieuxcomprendre.ca/salon-neurodiversite-laval-montreal-rive-nord/>

15. Varia;

Aucun point n'est apporté au varia.

16. Date, heure et lieu de la prochaine séance;

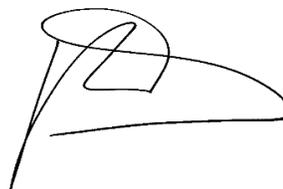
La prochaine séance du CCSEHDAA se tiendra le lundi 5 février 2018 à 19 h.

17. Levée de la séance.

À 22 h 32, l'ordre du jour étant épuisé, Julie Ricard propose la levée de la séance.

CCSEDHAA 2018-01-15-004

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Nathalie Blanchet
Secrétaire exécutive

Julie Ricard
Présidente